

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 7 MAI 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 3 MAI 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous. Il annonce le dépôt du rapport financier 2018 de la Ville de Pointe-Claire ainsi que celui de nos auditeurs externes.

Ils informent les gens présents que des copies du sommaire du rapport sont disponibles à l'entrée ainsi que le rapport sera disponible sur le site web de la Ville mercredi le 8 mai 2019.

Monsieur le maire fait état des faits importants de l'administration municipale pour 2019 :

- *L'exercice financier se termine avec un surplus de 11,3 M \$;*
- *Ce surplus s'explique d'abord par des revenus supplémentaires de 6,1 M \$ principalement expliqué par les droits de mutation et les permis de construction ;*
- *Un écart favorable de 3,3 M\$ a également été dégagé concernant les charges de fonctionnement de la Ville, soient les salaires, la dette et les réserves ;*
- *Le surplus sera principalement utilisé pour rembourser la dette, pour payer comptant certaines dépenses d'infrastructures et pour des réserves spécifiques, par exemple pour des services professionnels ainsi que pour le maintien en bon état de nos bâtiments et de la flotte de véhicules ;*
- *Le rapport montre aussi qu'en plus d'assurer une qualité de service dans nos opérations régulières, nous avons réalisé en 2018 :*
 - *Des projets d'infrastructures sur plusieurs rues : Labrosse, Frobisher, Rodney, Vincennes, Hymus, Hillcrest, la voie de service nord de l'autoroute 40 et le stationnement du parc Terra-Cotta ;*
 - *Des rénovations aux bâtiments municipaux : Bibliothèque centrale, chalet Valois, chalet Kinsmen, centre communautaire Noël-Legault ;*
 - *Des travaux d'amélioration dans 4 parcs : David-W. Beck, Clearpoint, Valois et Stewart Hall ;*
- *Nous avons, également, ajouté une piste cyclable sur l'avenue Douglas-Shand et construit un parc de planche à roulettes ;*

Monsieur le maire mentionne également que les états financiers annuels ont fait l'objet d'une vérification par nos auditeurs externes (Goudreau Poirier) et qu'à leur avis les états financiers, de la Ville de Pointe-Claire, donnent une image fidèle de la situation financière.

2019-281 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la
présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retirer et reporter le sujet inscrit à l'item 10.11 ;
- Ajouter sous l'item varia 60.01 (Autoriser M. Robert-F. Weemaes, directeur général, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 63^{ième} congrès de l'« Association des directeurs généraux des municipalités du Québec », qui aura lieu à Saint-Hyacinthe, du 5 au 7 juin 2019) ;
- Ajouter sous l'item varia 60.02 (Désigner le maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2019) ;
- Ajouter sous l'item varia 60.03 (Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale au 286, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore) ;
- À l'item 20.01 on devrait y lire « du 19 mars au 22 avril 2019 », au lieu de « du 20 février au 18 mars 2019 » ;
- Déplacer l'item 20.06, au début de l'ordre du jour, afin qu'il devienne 02.02.

2019-282 PROCLAMATION – SEMAINE DU 6 AU 12 MAI 2019 COMME ÉTANT LA « SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019 » À POINTE-CLAIRE

CONSIDÉRANT que la « Semaine nationale de la santé mentale 2019 » se déroule du 6 au 12 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la « Semaine nationale de la santé mentale 2019 » ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
QUE la semaine du 6 au 12 mai 2019 soit proclamée comme étant la « Semaine nationale de la santé mentale 2019 » et que la Ville de Pointe-Claire invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Découvrir c'est voir Autrement » ;

Transmettre une copie de la résolution au Mouvement Santé mentale Québec.

2019-283

PROCLAMATION – RÉOLUTION CONCERNANT LA LAÏCITÉ

CONSIDÉRANT que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement ;

CONSIDÉRANT que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi ;

CONSIDÉRANT que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ;

CONSIDÉRANT que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général ;

CONSIDÉRANT qu'à ses causes, sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, a déterminé qu'il n'avait lieu de déclarer solennellement dans une Charte les droits et libertés fondamentaux de la personne afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégés contre toute violation ;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale du Québec et ce conseil ont déterminé que toute personne bénéficie, entre autres, des libertés fondamentales de religion et de liberté d'expression ;

CONSIDÉRANT que ce conseil prend acte du fait que l'état du Québec n'est pas distinct du peuple (des personnes) qui en font partie et qui y vivent ;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte logiquement que l'état du Québec ne peut alors être distinct des croyances religieuses des personnes qui en font partie et qui y vivent ;

CONSIDÉRANT que la laïcité constitue la synthèse de toutes les croyances religieuses et non l'absence de croyances religieuses ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

QUE ce conseil dénonce, dans les termes les plus forts, tout effort de la part de qui que ce soit de nier, en tout ou en partie, au peuple du Québec, ses droits inhérents à la liberté d'expression et à la liberté de religion, en vertu d'une application mal avisée d'une doctrine autrement juste sur la laïcité.

2019-284

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance régulière du 2 avril 2019.

2019-285

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 16 JANVIER 2019 ET DU 20 MARS 2019

Les versions françaises et anglaises des procès-verbaux des réunions du comité consultatif de Stewart Hall du 16 janvier 2019 et du 20 mars 2019 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2019-286

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly :

- Déçu de la décision d'hier soir concernant le stationnement ;
- Problème sur Brock Crescent ;

Madame Genny Gomes :

- L'ouverture du parc de planches à roulettes.

Madame Lois Butler :

- Promotion du Village ;
- Construction dans le Village ;
- Association commercial ;
- Comment la Ville s'assure que l'argent est bien dépensée dans le Village ?
- Item 30.27.

Madame Geneviève Lussier :

- La position de la Ville sur le changement climatique ;
- Remplacement des arbres du boulevard Hymus.

Madame Tracy McBean :

- Combien de lettres ont été reçues pour le dossier du « Pionnier ».

Madame Linda De Witt :

- Conteneurs : les coûts ;
- Emplacement des conteneurs ;
- Item 30.23.

Monsieur Timothy Thomas :

- Item 20.18 : Beaucoup d'argent pour le Village ;
- Est-ce que l'argent sera, également, attribuée à d'autres secteurs de la Ville, comme le Village Valois ?

Monsieur Normand Lapointe :

- Contrat de monsieur Weemaes.

Madame Susan Weaver :

- Comité environnemental (Présence des citoyens) ;
- Plastique à un seul usage.

Madame Joan Dyer :

- La crue des eaux du lac Saint-Louis ;
- Construction dans le Village versus l'écosystème près du lac.

Monsieur Stéphane Licari :

- Les panneaux de stationnement dans le Village ;
- Le coûts des pancartes dans le Village ;
- La perte du stationnement (Pionnier) ;
- Le stationnement sur l'avenue Lanthier.

Madame Michèle Lesage :

- Combien la Ville a vendu le stationnement adjacent au 286, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore?
- Quand la vente sera-t-elle officielle?
- Les commerces dans le futur immeuble du « Pionnier » ;
- Évènement concernant le chargeur sur roues.

Monsieur Daniel Montpetit :

- Parc Tony Proudfoot ;
- Le « Pionnier » : les conseiller qui disent « done deal ».

Monsieur Michel Forest :

- Le « Pionnier » – Citation d'un livre.

Monsieur Alex Tyrrell :

- L'entretien du boulevard Hymus ;
- Quelles sont les garanties que le sol sera correctement décontaminé?
- Documents disponibles au *Ministère de l'environnement* ;
- Échéancier.

2019-287

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2662, RELATIVEMENT AUX ENTENTES DE TRAVAUX MUNICIPAUX, DANS LA MESURE OÙ IL S'APPLIQUE AU SECTEUR SITUÉ AU SUD DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE ALSTON ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN (ZONES Pa59, Re33, Re34, Rf4 ET Rf5)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2662, relativement aux ententes de travaux municipaux, dans la mesure où il s'applique au secteur situé au sud du boulevard Hymus, entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean (Zones Pa59, Re33, Re34, Rf4 et Rf5).

2019-288

ÉTAT ET DÉPÔT – RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE TENU LE 7 AVRIL 2019

L'état et le dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 7 avril 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-289 DÉPÔT – RAPPORT DE L'ASSISTANTE GREFFIÈRE SUR LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE DU 15 AU 18 AVRIL
2019 À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT PC-2901

Le rapport de l'assistante greffière pour la procédure d'enregistrement tenue du 15 au 18 avril 2019 à l'égard du Règlement PC-2901 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-290 APPROBATION – PIIA – 112, AVENUE KING

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 112, avenue King, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 et 26 mars 2019 :

- Échantillons-1_2019-03-25 ;
- Échantillons-2_2019-03-25 ;
- Perspectives_2019-03-26 ;

le tout, relativement aux rénovations extérieures suivantes :

- Remplacement du revêtement en aluminium blanc présentement sur les côtés latéraux de la maison avec du bois maibec (couleur : beige/bleu pâle) ;
- Remplacement du toit en bardeaux d'asphalte existant par un toit en métal à joint debout (couleur : gris charbon);
- L'ajout d'un toit en pente au-dessus de la porte de l'entrée principale en bois naturel ;

au 112, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-291

APPROBATION – PIIA – 160, AVENUE WESTCLIFFE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 160, avenue Westcliffe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 2 avril 2019 :

RÉSOLU :

- Localisation panneaux solaires_2019-04-02 ;
- Pamphlet_panneaux solaires_2019-04-02 ;

et ce, relativement à l'installation de panneaux solaires sur la toiture arrière de la maison, ainsi que sur la toiture du cabanon, au 160, avenue Westcliffe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-292 APPROBATION – PIIA – 49, AVENUE PRINCE-EDWARD

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 49, avenue Prince-Edward, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 décembre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 5 avril 2019 :

- Photo maison jaune canari_2019-04-05 ;

et ce, relativement à la repeinte de la maison du beige au jaune vif, au 49, avenue Prince-Edward, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-293 APPROBATION – PIIA – 5, AVENUE LANCASTER

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 5, avenue Lancaster, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 mars 2019 et le 1^{er} avril 2019 et préparés par « Architecture McGee & Associates Inc. » :

- Plan d'implantation_2019-04-01 ;
- Élévations_2019-03-25 ;
- Palette des matériaux_2019-03-25 ;
- Échantillons_2019-03-25 ;

et ce, relativement à l'ajout d'une véranda à l'avant, au retrait de la rallonge à l'arrière et à son remplacement par des paliers et escaliers à l'arrière et sur les côtés, au remplacement du revêtement et à la modification de plusieurs des fenêtres et des portes, au 5, avenue Lancaster, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 6 300 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-294

APPROBATION – PIIA – 11, AVENUE BOWLING GREEN

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 11, avenue Bowling Green, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 mars 2019 et le 2 avril 2019 :

- Échantillons_2019-03-15 ;
- Plan_aménagement paysager_P101_2019-04-02 ;

et ce, relativement à l'ajout d'un mur d'ardoise en pile sèche tout au long de l'avant de la propriété au 11, avenue Bowling Green, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-295 APPROBATION – PIIA – 119, AVENUE LABROSSE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 119, avenue Labrosse, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 5 et le 9 avril 2019 :

- Échantillons-1_2019-03-28 ;
- Échantillons-2_2019-03-28 ;
- Élévations_2019-04-08 ;
- Évaluation Arboriculture_119_Labrosse_arboriculture_05-04-2019 (8 pages) ;
- Implantation_2019-04-08 ;
- Perspective_2019-04-08 (8 pages) ;

et ce, relativement à un rallonge à l'immeuble existant au 119, avenue Labrosse, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 60 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-296 APPROBATION – PIIA – 12, AVENUE PERRIER

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 12, avenue Perrier, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 décembre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 2 et le 23 avril 2019 et préparés par « CBA Architecture » :

- Plan d'implantation _2019-04-02 ;
- Plans d'élévation_2019-04-02 (4 pages) ;
- Échantillons_2019-04-23 ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 12, avenue Perrier, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 30 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-297 DÉROGATION MINEURE – 61, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

Le sujet relatif à l'octroi d'une demande de dérogation mineure pour permettre au 61, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, une entrée charretière en forme de « U » dont la largeur combinée des accès de 8,7 m (28,5 pi) excède la largeur autorisée de 6,1 m (20 pi), a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance à des fins d'analyses supplémentaires et est reporté à une séance ultérieure.

2019-298 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 265-267, AVENUE AVRO

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE refuser d'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 265-267, avenue Avro :

- a) Un accès à la rue pour camions situé sur la section de l'avenue Avro qui longe la zone parc (Pa) et la piste cyclable là où ce n'est pas autorisé ; et
- b) Que ce même accès à la rue soit situé à plus de 15 m (49,2 pi) de la ligne de propriété latérale est, plutôt que dans les premiers 15 m (49,2 pi) de cette ligne.

2019-299 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 119, AVENUE LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 119, avenue Labrosse :

- a) Un agrandissement avec une marge latérale ouest de 4,9 m (16 pi) plutôt que la distance minimale requise de 7,5 m (24,6 pi) ;
- b) Douze (12) cases de stationnement plutôt que le nombre minimal requis de trente-quatre (34) cases ;
- c) Une aire de stationnement et allée de circulation recouvertes d'asphalte plutôt que d'un matériau perméable ou à haute réflectance solaire ;
- d) Un agrandissement sans le quai de chargement/déchargement requis ;
- e) L'installation d'un revêtement métallique préfabriqué et de panneaux sandwich métalliques (matériaux de classe B) sur 33% de la façade avant plutôt que le pourcentage maximal autorisé de 25% en matériau de classe B ;
- f) L'installation d'un revêtement métallique préfabriqué et de panneaux sandwich métalliques (matériaux de classe B) sur 62% de la façade latérale ouest plutôt que le pourcentage maximal autorisé de 50% en matériau de classe B ;
- g) L'installation d'une combinaison de matériaux de parement de classe A (47%) et de classe B (53%) sur les premiers 20% de la largeur de la façade latérale ouest plutôt que l'installation d'un matériau de classe A.

2019-300 RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 10, AVENUE HORNELL

Des citoyens s'adressent au conseil concernant cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE retirer et de reporter la demande de dérogation mineure pour permettre au 10, avenue Hornell :

- a) Un garage ayant un niveau de plancher situé à 0,65 m (2,1 pi) sous le niveau du centre de la rue, plutôt qu'égal ou plus haut que le niveau du centre de la rue tel que permis ; et
- b) Un garage ayant une superficie de plancher de 128 m² (1377,8 pi²) plutôt que la superficie maximale permise de 75 m² (807,2 pi²).

2019-301 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 19 MARS 2019 AU 22 AVRIL 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 MARS 2019 AU 22 AVRIL 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 19 mars 2019 au 22 avril 2019 et le registre des chèques pour la période du 19 mars 2019 au 22 avril 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-302 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2018 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-303 AUTORISATION – AFFECTATION DE L'EXCÉDENT 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement Autoriser le trésorier à procéder à l'affectation de l'excédent 2018, comme suit :

- Solde de 6 000 000 \$, soit environ 50 % de l'excédent, affecté à la réserve pour le remboursement anticipé de la dette et la réduction d'emprunts futurs ;
- Aucun solde affecté au fonds de roulement puisque le solde du fonds est actuellement suffisant pour assurer le financement de divers projets qui apparaîtront sur le PTI de 2020 ;
- Affectations à des projets spécifiques :
 - Solde de 1 000 000 \$ affecté à la réserve financière destinée au financement de dépenses d'immobilisation afférentes à des travaux d'entretien et de rénovations des bâtiments municipaux de la Ville jusqu'à concurrence de 25 000 000 \$ maximum (Règlement PC-2861) ;
 - Solde de 175 000 \$ affecté à la réserve pour le déneigement afin de renflouer la réserve au montant de 650 000 \$ pour faire face aux imprévus ;
 - Solde de 3 000 000 \$ affecté à divers projets spécifiques ;
- Solde résiduel, soit 1 168 943 \$, ajouté à l'excédent accumulé non affecté.

2019-304 AUTORISATION – DIFFUSION, SUR LE SITE WEB DE LA VILLE, DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR À L'ÉGARD DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, D'autoriser la diffusion, sur le site web de la Ville du rapport financier et du rapport du vérificateur à l'égard de l'exercice financier 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2019-305 EXEMPTION DE TAXES POUR L'IMMEUBLE SIS AU 111, AVENUE DONEGANI ET LEQUEL EST OCCUPÉ PAR L'« ASSOCIATION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS (W.I.A.I.H.) »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'informer la « Commission Municipale du Québec (CMQ) » que la Ville de Pointe-Claire est en faveur du renouvellement du statut exempt de taxes, dont bénéficie, l'immeuble sis au 111, avenue Donegani et lequel est occupé par l'« Association de l'Ouest-de-l'Île pour les handicapés intellectuels (W.I.A.I.H.) ».

2019-306 ADOPTION – PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter la procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat.

2019-307 APPROBATION – LOGO DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver le logo du Club de canoë kayak de Pointe-Claire.

2019-308 AUTORISATION – RÉALISATION D'UNE MURALE TEMPORAIRE AU PARC DE PLANCHES À ROULETTES DANS LE CADRE DU PROJET-PHARE INTITULÉ « LUMINA » À L'ÉTÉ 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la réalisation d'une murale temporaire au parc de planches à roulettes dans le cadre du projet-phare intitulé « Lumina » à l'été 2019.

Le projet sera réalisé par des jeunes de Pointe-Claire par l'entremise d'ateliers de médiation avec des artistes muralistes professionnels, en collaboration avec le comité consultatif jeunesse, le centre culturel Stewart Hall et le service des communications.

2019-309 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – « PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser un soutien financier pour un montant total de 500 \$ à « Perspective communautaire en santé mentale » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13229, émis le 16 avril 2019.

2019-310 AUTORISATION – SOUTIENS FINANCIERS – DIVERS ORGANISMES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser des soutiens financiers pour un montant total de 84 100 \$ aux organismes mentionnés ci-après :

| Organisme | Subvention |
|---|--|
| Association Baseball West Island | 5 500 \$ |
| Association québécoise de voile adaptée - A.Q.V.A | 1 000 \$ |
| AMCAL Family Services | 3 500 \$ |
| Club de natation Lakeside* | 10 000 \$ (max. \$ 18 000) |
| Corbeille de pain | 2 500 \$ |
| La Sinfonia de l'Ouest | 2 600 \$ |
| Piscine Cedar Park Heights Pool* | 15 000 \$ (max. \$ 17 000) |
| Piscine du Village de Pointe-Claire* | 20 000 \$ (max. 29 200 \$) |
| Pointe-Claire Girl Guides of Canada | 500 \$ |
| Quebec Family History Society | 1 000 \$ |
| Société pour la sauvegarde du patrimoine | 1 500 \$ |
| Table de quartier sud de l'Ouest-de-l'Île | 1 000 \$ |
| Tennis Clearpoint Inc.** | Maximum 15 000 \$ |
| West Island Youth Symphony Orchestra | 1 000 \$ |
| West Island Lakers Basketball Assoc. | 2 000 \$ |
| VOBOC | 2 000 \$ |
| TOTAL | 84 100 \$ (max. 103 300 \$) |

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-51-979 et 33-020-19-005, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13205, émis le 23 avril 2019.

2019-311 AUTORISATION – ACHAT D’UNE AFFICHE AU NOM DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE, AUX BÉNÉFICES DE LA « FONDATION DU CÉGEP
JOHN ABBOTT » LORS DU TOURNOI DE GOLF QUI SE TIENDRA LE
11 JUIN 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D’autoriser l’achat d’une affiche pour un montant total de 500 \$, au nom
de la Ville de Pointe-Claire, aux bénéfices de la « Fondation du Cégep
John Abbott », lors du tournoi de golf qui se tiendra le 11 juin 2019 ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-349, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 19-13223, émis le 16 avril 2019.

2019-312 AUTORISATION – ACTIVITÉ « LUNCH RÉSEAUTAGE », AU PROFIT
DE DIVERS ORGANISMES, ORGANISÉ PAR « PARTAGE ACTION
DE L’OUEST DE L’ÎLE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D’autoriser monsieur le conseiller Stork à représenter la Ville de
Pointe-Claire à l’activité « lunch réseautage », au profit de divers
organismes, organisé par « Partage Action de l’Ouest-de-l’Île » et
devant se tenir le 10 mai 2019 ;

D’autoriser le remboursement des frais encourus lors de cette activité
selon la politique en vigueur ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 19-13219, émis le 16 avril 2019.

2019-313 AUTORISATION – « FESTIVAL DE BLUES DE L’OUEST DE L’ÎLE »
QUI AURA LIEU LE 23 MAI 2019

ATTENDU QU’il convient d’assurer la représentation de la Ville lors de
l’événement « Festival de Blues de l’Ouest de l’île » ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D’autoriser monsieur le maire Belvedere, mesdames les conseillères
Thorstad-Cullen et Homan, et messieurs les conseillers Cowan et Stork,
à représenter la Ville au « Festival de Blues de l’Ouest de l’Île » qui aura
lieu le 23 mai 2019 au profit de divers organismes ;

D’autoriser le remboursement des frais encourus lors de cette activité,
selon la politique en vigueur ;

D’imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire
02-111-00-311, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 19-13309,
émis le 25 avril 2019.

2019-314 AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL « GRHMQ » DEVANT SE
TENIR DU 5 AU 7 JUIN 2019 À SHERBROOKE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D’autoriser monsieur Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines,
à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel « GRHMQ »
devant se tenir du 5 au 7 juin 2019 à Sherbrooke ;

D’autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès,
conformément à la politique en vigueur ;

D’imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires 02-161-00-313, 02-161-00-361 et 02-161-00-311, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 19-13058, émis le 24 avril 2019.

2019-315 AUTORISATION – DISPOSER DES POTS DE MIEL PROVENANT DES RUCHES SITUÉES SUR LE TOIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-CLAIRE ET DE CELLES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la Ville à conserver dix (10) pots de 155 grammes de miel provenant des ruches situées sur le toit de la bibliothèque de Pointe-Claire afin qu'ils soient remis par le conseil municipal et la direction générale dans le cadre d'événements protocolaires ;

D'autoriser la donation de cinquante (50) pots de 155 grammes de miel provenant des ruches situées sur la bibliothèque de Pointe-Claire afin qu'ils soient tirés au sort lors de la journée des travaux publics le 25 mai 2019 ;

D'autoriser la donation de soixante (60) pots de 155 grammes de miel provenant des ruches montréalaises situées à l'extérieur du territoire de Pointe-Claire afin qu'ils soient offerts à l'organisme « Mission Ouest-de-l'Île » offrant des services d'aide alimentaire sur le territoire.

2019-316 AUTORISATION – DON D'UNE ŒUVRE D'ART – « QUEBEC CITY FROM THE HARBOUR »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la Ville à donner à Me Jean-Denis Jacob, en guise de cadeau pour son départ à la retraite, l'œuvre n° 50-283, « Quebec City from the Harbour », de la collection permanente de la Ville de Pointe-Claire.

2019-317 AUTORISATION – SUBVENTION – « ASSOCIATION COMMERCIALE DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser une subvention exceptionnelle de 30 000 \$ à l'« Association commerciale du Village de Pointe-Claire », pour le lancement de son organisation et la mise en œuvre d'activités de promotion par l'association dans le Village ;

Cette subvention sera payable avec un versement initial de 7 500 \$ et par la suite par neuf (9) mensualités de 2 500 \$, le 1^{er} de chaque mois, ce, en autant que l'association ait été existante et effectivement active (incluant une rencontre mensuelle de son conseil d'administration) pendant le mois précédent chaque versement de la subvention ;

Que l'« Association commerciale du Village de Pointe-Claire » accorde à la Ville de Pointe-Claire, un siège au conseil d'administration de l'association, sans droit de vote, mais avec le droit de participer aux discussions et d'obtenir automatiquement toutes les convocations et une copie de tout document ou toute information remise ou communiquée à d'autres membres de l'« Association commerciale du Village de Pointe-Claire », qu'ils/elles soient ou non membres du conseil d'administration de l'association ;

DE désigner monsieur le conseiller Cousineau comme représentant de la Ville de Pointe-Claire au conseil d'administration de l'« Association commerciale du Village de Pointe-Claire », et lequel, pourra être remplacé à tout moment au bon vouloir du conseil municipal.

2019-318 AUTORISATION – RÉSILIER UN BAIL AVEC « CONSTRUCTION JEAN HOUDE PRESTIGE INC. » CONCERNANT LA LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 253 209 (INTERSECTION DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE ET DU BOULEVARD SAINT-JEAN)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser la résiliation d'un bail par tolérance, entre la Ville de Pointe-Claire et « Construction Jean Houde Prestige Inc. », concernant l'occupation d'une partie du lot 4 253 209 du cadastre du Québec (immeuble voisin du 198, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore) ; et en conséquence

D'aviser l'occupante actuelle « Construction Jean Houde Prestige Inc. » de la résiliation de ce bail, devenant effective après l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant la notification de la présente résolution.

2019-319 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE, RELATIF À L'OCTROI À LA VILLE, PAR LE « MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION « MAMH », D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 207 130 \$

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le « *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* », relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du « Programme d'Infrastructures Municipales de l'Eau (PRIMEAU) », dans la mesure où la version finale de ce protocole est substantiellement conforme au document transmis le 5 avril 2019, reçu le 9 avril 2019 et annexe en pièce jointe au dossier décisionnel 19-141-13195 ;

Autorisant Monsieur le maire Belvedere ou, en son absence, le maire suppléant, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-320 APPROBATION – ENTENTES À INTERVENIR AVEC LES ASSOCIATIONS DES PISCINES EXTÉRIEURES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les protocoles d'ententes à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et l'« Association des citoyens de Valois », « Piscine du Village de Pointe-Claire », « Association récréative Lakeside Heights - L.H.R.A. », « Piscine Cedar Park Heights », « Club de natation Lakeside » et « Club de natation Lakeshore » ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, l'assistante greffière, à signer lesdits protocoles d'ententes au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-321 AUTORISATION – METTRE FIN AU CONTRAT INTERVENU AVEC « LES CONSULTANTS SM INC. » (MAINTENANT « FNX-INNOV »), POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES (SEGMENT 51)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver de mettre fin au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Les consultants SM Inc. » (maintenant FNX-Innov) pour un montant total de 54 334,89 \$, taxes incluses, pour les raisons énoncées à la section « Description » du dossier décisionnel 19-320-13153.

2019-322 AUTORISATION – RÉSILIATION DU CONTRAT OCTROYÉ À
« STANTEC EXPERTS CONSEIL », POUR LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE D'IMPACTS SUR LES BERGES PUBLIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'autoriser la résiliation du contrat octroyé le 7 juin 2016 en faveur de la
compagnie « Stantec Experts conseil », pour la réalisation d'une étude
d'impacts sur les berges publiques, conformément aux dispositions des
articles 2125 et suivants du *Code Civil du Québec*, et ce, pour les motifs
sérieux énoncés à la section « Justification » du dossier décisionnel
19-320-13093.

2019-323 REJET DE SOUMISSION – L'ACHAT ET L'IMPLANTATION D'UN
« SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES INCLUANT LA PAIE (SIRH) »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE rejeter la soumission reçue dans le cadre d'un appel d'offres lancé
pour l'achat et l'implantation d'un « Système Intégré de gestion des
Ressources Humaines incluant la paie (SIRH) » ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel
d'offres.

2019-324 RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR LA LIVRAISON ET LA
FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES
DU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu à l'appel d'offres
EP170008, pour l'année 2019, avec « Aldest » au montant total de
57 896,81 \$, taxes incluses, concernant la livraison des produits
chimiques et le contrôle de la qualité de l'eau pour les piscines du centre
aquatique ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-635, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13180, émis le 24 avril 2019.

2019-325 RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE TRAITEMENT DES
FRÊNES PAR INJECTION SUR LE DOMAINE PRIVÉ

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres
TP170026, pour l'année 2019, avec « Services d'entretien d'arbres Viau
Inc. (9187-8447 Québec Inc.) », concernant le service de traitement
des frênes par injection sur le domaine privé au montant de 3,73 \$/cm,
facturable au citoyen.

2019-326 RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE TRAITEMENT DES
FRÊNES PAR INJECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres
TP170025, pour l'année 2019, avec « Services d'entretien d'arbres Viau
Inc. (9187-8447 Québec Inc.) », au montant total de 104 029,38 \$,
taxes incluses, concernant le traitement des frênes par injection sur le
domaine public ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13201, émis le 26 avril 2019.

2019-327 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DES CLÔTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation des clôtures sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour les années 2019, 2020 et 2021, à « Kevin Grenier », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 113 808 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années optionnelles, conformément aux documents de l'appel d'offres TP1190023 ;

D'imputer cette dépense aux poste budgétaires 02-320-00-521 et 02-701-71-559, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13140, émis le 29 mars 2019.

2019-328 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE PARES-FEUX ET SUPPORT TECHNIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'achat de pares-feux et de support technique à « Softchoice », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 72 362,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IP90016 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-17-012 et 03-920-18-052, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13171, émis le 4 avril 2019.

2019-329 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS, TRAVAUX IMPRÉVISIBLES, VISITES PRÉVENTIVES ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME FRIGORIFIQUE À L'AMONIAK « ECOCHILL » DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour les travaux répétitifs, les travaux imprévisibles et visites préventives et entretien du système frigorifique à l'ammoniac « ecochill » de l'aréna Bob-Birnie à « CIMCO Réfrigération », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 220 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres EP190007 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-30-533 et 22-467-82-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13030, émis le 28 mars 2019.

2019-330 OCTROI D'UN CONTRAT – LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE DE BARRIÈRES ANTI VÉHICULES-BÉLIERS, POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la livraison et la fourniture de barrières anti véhicules-béliers pour la Ville de Pointe-Claire, année 2019, à « Titan Sécurité », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 94 288,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180081 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-19-015, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13208, émis le 24 avril 2019.

2019-331 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement et l'agrandissement du bâtiment des travaux publics à « Vincent Leclerc architecte Inc. », qui a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation des offres par un comité de sélection, pour un montant total de 545 211,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1908-17165 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-12-833 et 22-419-12-897 (conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le « Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) », tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13185, émis le 24 avril 2019.

2019-332 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE SERVICES DE LAVAGE DE TAPIS DANS LES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de lavage de tapis dans les divers bâtiments de la Ville à « Nettoyeur Lapierre et Frère enr. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 77 140,64 \$, taxes incluses, pour trois années fermes et deux années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres EP180008 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-80-532, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13112, émis le 24 avril 2019.

2019-333 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR LES CADRES POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de vêtements pour les cadres pour les années 2019 et 2020, à « Promotion Plus Inc. », qui a fourni la plus basse soumissions conforme, pour un montant total de 61 528,60 \$, taxes incluses, plus les années 2021, 2022 et 2023 en option, comportant une option pour des acquisitions supplémentaires de 4 000 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres DP180015 ;

D'imputer cette dépense selon la disponibilité financière, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12101, émis le 20 septembre 2018.

2019-334 OCTROI D'UN CONTRAT – LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE DE PIÈCES POUR VÉHICULES MOTORISÉS POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pièces pour véhicules motorisés pour les années 2019 et 2020, avec les années 2021, 2022 et 2023 en option, à « Les distributions Larco (Les pièces d'auto Pincourt), qui a obtenu le plus haut pointage conformément aux critères de sélections stipulés dans l'appel d'offres, pour un montant total de 120 000 \$, taxes incluses, par année, pour la période initiale couverte, conformément aux documents de ladite appel d'offres TP180054 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 19-13151, émis le 25 avril 2019 ;

La Ville se réservant le droit de procéder au renouvellement de ce contrat pour chacune des années 2021, 2022 et 2023, suivant les mêmes conditions et modalités que celles prévues aux années 2019 et 2020. Chaque renouvellement devra faire l'objet d'une résolution du conseil et sera conditionnel à l'approbation des budgets annuels.

2019-335 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC TONY PROUDFOOT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour le réaménagement du parc Tony Proudfoot à « Installation Jeux Tec Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 931 562,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1909-19189, et ce, conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt par le *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-419-02-898, 22-414-02-813, 22-417-02-852 et 22-418-12-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13242.

2019-336 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DU PAVAGE ET LA RÉPARATION DES SERVICES DU BOULEVARD DES SOURCES, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation du pavage et la réparation des services du boulevard des Sources, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakehsore, à « Pavages d'Amour Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 932 546,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1911-18001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-42-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13238, émis le 26 avril 2019.

2019-337 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LA RÉPARATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS CERTAINES AVENUES DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques, caractérisations environnementales et contrôle de la qualité des matériaux pour la réparation d'infrastructures municipales dans certaines avenues de la Ville de Pointe-Claire pour 2019, à « Wood Canada Limitée », qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité de sélection, pour un montant total de 362 422,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1915-19034 ;

Le contrat comporte des options d'acquisitions supplémentaires à taux unitaires estimés à un grand total de 724 844,94 \$ taxes incluses pour 2020 et 2021 (le montant sera évalué en fonction de volume de travail, de taux d'inflation et des PTI approuvés. Si les besoins excèdent nos prévisions, le contrat de renouvellement sera annulé et la Ville retournera en appel d'offre) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13236, émis le 26 avril 2019.

2019-338 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour effectuer des travaux d'inspections télévisées des conduites et regards d'égout à « Can-Explore Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 187 052,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1912-19193 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-19-000, 03-920-14-014, 03-920-17-001, 22-416-22-833 et 22-419-32-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13234, émis le 25 avril 2019.

2019-339 OCTROI D'UN CONTRAT – LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE DE CAMIONS DIESEL (4 X 2) NEUFS AVEC BENNE ÉPANDEUR ET CHASSE-NEIGE, ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de camions diesel (4 x 2) neufs avec benne épandeur et chasse-neige, année 2019, à « Globocam (Montréal) Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 262 825,95 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'échange de l'année 2019, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190025 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-023, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13293, émis le 26 avril 2019.

2019-340 OCTROI D'UN CONTRAT – LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE
D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF, D'UNE CAPACITÉ DE 3,5
VERGES CUBES AVEC MOTEUR DU FABRICANT, ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la livraison et la fourniture d'un chargeur sur
roues neuf, d'une capacité de 3,5 verges cubes avec moteur du
fabricant, année 2019, à « Longues Équipement Inc. », qui a fourni la
plus basse soumission conforme, pour un montant total de
263 810,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel
d'offres TP190026 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-17-003, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13332, émis le 26 avril 2019.

2019-341 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
DES CHAISES DE SAUVETEURS POUR LES PISCINES
EXTÉRIEURES DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation des chaises de
sauveteurs pour les piscines extérieures de la Ville, à « Reddox piscines
et spas », pour un montant total de 50 818,95 \$, taxes incluses,
conformément aux documents de l'appel d'offres BP1912-19061 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-009, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13297, émis le 26 avril 2019.

2019-342 OCTROI D'UN CONTRAT – LA LIVRAISON ET LA FOURNITURE
D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE AVEC NACELLE
ARTICULÉE ET TÉLESCOPIQUE INSTALLÉE SUR CAISSE
D'UTILITÉ, ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la livraison et la fourniture d'une camionnette
à cabine allongée avec nacelle articulée et télescopique installée sur
caisse d'utilité, année 2019, à « Fortier auto (Montréal) Ltée. », qui a
fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de
243 020,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel
d'offres TP190018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-030, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13305, émis le 26 avril 2019.

2019-343 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS RELATIFS À LA PRODUCTION D'UN RAPPORT
PORTANT SUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DU
MAINTIEN DES ACTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels
relatifs à la production d'un rapport portant sur l'élaboration d'un plan
directeur du maintien d'actifs, à « Groupe TBM Inc. », qui a fourni la plus
basse soumission conforme, pour un montant total de 124 173 \$, taxes
incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP190010 ;

D'imputer cette dépense tel qu'il appert du certificat du trésorier
n° 19-13256, émis le 24 avril 2019 (conditionnel à l'approbation du
règlement d'emprunt par le *Ministère des Affaires Municipales et de
l'Habitation (MAMH)*).

2019-344 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET EN ARCHITECTE PAYSAGE DE TYPE « FORM-BASED CODE » POUR LE VILLAGE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour services professionnels en réglementation d'urbanisme et en architecte du paysage de type « Form-Based code » pour le Village Valois à « Stantec Experts-conseils Ltée. », qui a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation des offres par un comité de sélection, pour un montant total de 78 757,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres UP190005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-006, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13313, émis le 30 avril 2019.

2019-345 OCTROI D'UN CONTRAT – L'INSPECTION, LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN DES CONDUITES DE VENTILATION ET DES SYSTÈMES CVAC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'inspection, le nettoyage et l'entretien des conduites de ventilation et des systèmes CVAC, à « Hydrauliques R & O Services Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 62 316,45 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-19-041, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13321, émis le 26 avril 2019.

2019-346 OCTROI D'UN CONTRAT – LA RÉPARATION DE LA TOITURE EN PIGNON AU-DESSUS DE LA PISCINE 6-50 AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de la toiture en pignon au-dessus de la piscine 6-50 au centre aquatique, à « Couverture Montréal Nord Ltée. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 986 485,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1855-18163A ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-418-02-876 et 22-416-62-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13032, émis le 4 mars 2019.

2019-347 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA STABILISATION ET LA REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS SUR LE SEGMENT 42

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « PNG Projets d'aménagements Inc. », pour la stabilisation et la revégétalisation des berges du lac Saint-Louis sur le segment 42, pour un montant total de 150 485,74 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 558 220,82 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-413-42-802, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13232, émis le 26 avril 2019.

2019-348 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – ÉLABORATION
D’UN PLAN DIRECTEUR DU PAYSAGE POUR LE VILLAGE DE
POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « ELBC Inc.
(Élise Beauregard et collaborateurs) », pour l’élaboration d’un plan
directeur du paysage pour le Village de Pointe-Claire, pour un montant
total de 5 200 \$, taxes incluses ;

D’autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme
de 99 335,78 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 920-16-021, tel qu’il
appert du certificat du trésorier n° 19-13311, émis le 25 avril 2019.

2019-349 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – APPEL D’OFFRES
DEVANT ÊTRE LANCÉ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS DE PHOTOGRAPHIE ET DE VIDÉO POUR 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE choisir en ce qui concerne l’octroi d’un contrat pour la fourniture de
services professionnels de photographie et vidéo, pour 2019, d’utiliser
le système d’évaluation et de pondération des offres prévu à l’article
573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* (système dit "appels d’offres
qualité à une enveloppe incluant le prix") ;

D’approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre d’un appel d’offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel
19-150-13193.

2019-350 AUTORISATION – METTRE FIN AU CONTRAT AVEC « HOMEWOOD
SOLUTION » ET D’UTILISER LE PROGRAMME D’AIDE AUX
EMPLOYÉ (PAE) DE « LA CAPITALE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D’autoriser de mettre fin au contrat avec « Homewood Solution » et
d’utiliser le programme d’aide aux employés (PAE) de « La Capitale »,
qui offre une couverture générale normale pour le personnel (cadres,
professionnels, blancs, bleus) ;

DE créer un partenariat avec la firme « Dialogue » afin d’améliorer la
couverture de service globale pour le personnel cadres et membres du
conseil.

2019-351 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le
mois de mai 2019, telle que présentée par monsieur Vincent Proulx,
directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du
conseil en prennent acte.

2019-352 APPROBATION – LISTE DE CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 7 MAI 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D’approuver la liste des changements au personnel par décisions non
déléguées pour le 7 mai 2019, telle que signée par monsieur
Robert-F. Weemaes, directeur général.

2019-353 AUTORISATION – 63^{ième} CONGRÈS ANNUEL DE L'« ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 63^{ième} congrès annuel de l'« Association des directeurs généraux des municipalités du Québec », devant se tenir, à Saint-Hyacinthe, du 5 au 7 juin 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette conférence, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 03-131-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13363, émis le 6 mai 2019.

2019-354 DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau et unanimement DE nommer monsieur le conseiller Cowan pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal, pour les mois de mai, juin et juillet 2019.

2019-355 APPROBATION – PIIA – 286, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 286, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 28 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le document intitulé « Insertion couleur-vue ensemble_2019-03-13 » a été reçu par le service d'urbanisme le 13 mars 2019, en version couleur, pour remplacer la version noir et blanc ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme 25 janvier 2019 et le 13 mars 2019 :

- Implantation et perspective_2019-01-25 ;
- Insertion couleur-vue ensemble_2019-03-13 ;
- Panneau de matériaux_2019-01-28 ;
- élévation BDL_2019-01-25 ;
- élévation Sainte-Anne_2019-01-25 ;
- élévation latérale est_2019-01-25 ;

et ce, relativement à la construction d'un immeuble à usages multiples de quatre (4) espaces commerciaux face au chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore et de quinze (15) logements répartis sur trois (3) étages au 286, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 160 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-356

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE lever la séance à 22 h 00.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, directrice des affaires
juridiques et greffière